**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 82 (1994)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Cantons actuelles

**Autor:** [s.n.]

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Genève

## Féminisme et pouvoir

**(cp)** – Femmes, Féminisme, Pouvoirs, tel est le nom d'un groupe d'échanges et de réflexion mis sur pied par des féministes genevoises. Pour leur première rencontre, elles avaient invité deux politiciennes alémaniques: Macha Madörin, économiste, et Christine Schwyn, députée au Grand Conseil de Zurich.

Leurs présentations situent leur engagement politique dans des groupes de femmes non mixtes peu connus en Suisse romande: le Frauenrat für Aussenpolitik (Conseil des femmes en politique extérieure) et la FRAP – Frauen Macht Politik (Femmes, faites de la politique et jeu de mots en allemand avec machen = faire et Macht = pouvoir).

Depuis le débat sur le FMI, le Frauenrat für Aussenpolitik, dont Mascha Madörin est cofondatrice, a conduit une réflexion spécifique sur les relations nord-sud de notre pays. Ce groupe a permis à plusieurs femmes d'acquérir des compétences pointues sur ce dossier et en pratique politique. Il a aussi été un laboratoire d'analyse des relations des femmes entre elles ou avec les femmes des groupes mixtes, notamment celles des partis politiques.

Ce qui caractérise la FRAP, comme le dit Christine Schwyn, c'est son accessibilité. En effet, «il est facile d'y entrer. Il n'y a pas de hiérarchie à grimper avant de pouvoir faire quelque chose.» La FRAP, après ses succès électoraux, épaule ses élues en les entourant de groupes de femmes organisées en réseaux de compétences.

La discussion qui a suivi a abordé de nombreux thèmes dont l'analogie entre la structure de loyauté des partis et celle de la famille, la pertinence de groupes de réflexion et d'action non mixtes, l'identification et la gestion des conflits en leur sein, etc. Après un dîner convivial, l'après-midi, organisée en groupes de travail, a permis des échanges plus personnalisés et d'intéressantes confrontations d'idées, d'opinions et de vécus.

En conclusion, les femmes présentes ont salué l'initiative des organisatrices. En effet, plusieurs apprécient de réfléchir à leur engagement féministe en marge de leurs actions quotidiennes. Elles souhaitent poursuivre leurs travaux à raison d'une deuxième rencontre en 1994. Les femmes intéressées peuvent contacter Suzanne Lerch, 12, rue Schaub, 1202 Genève.

Genève

## SOS-Femmes

**(sk)** – L'événement le plus important de l'année 1993 fut sans aucun doute, pour SOS-Femmes, l'ouverture, le 1er septembre, d'Astragale. Cette boutique de vente d'habits de deuxième main pour femmes et enfants permet, outre son utilité pratique, de favoriser, par des stages pratiques la réinsertion sociale ou professionnelle de femmes en difficulté.

Cet essai fait suite à l'expérience – jugée positive – de stages de secrétariat dans les locaux mêmes de l'organisation.

Un rapport d'activité a été présenté le 9 juin dernier lors de l'assemblée générale de SOS-Femmes.

Cette association privée, sans but lucratif, a été fondée en 1974. Elle faisait suite à un foyer d'accueil créé en 1940 sous les auspices du Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

S'il était destiné à cette époque à lutter contre la prostitution et à faciliter la réintégration des prostituées, ses buts se sont aujourd'hui étendus: aide aux femmes fortement marginalisées, à celles qui sont seules et démunies, avec charge d'enfants, aux étrangères sans statut.

Des personnes qui, en règle générale, manquent de formation et sont dans une situation financière précaire. L'année 1993 s'est caractérisée par de nouveaux types de demandes: des femmes au chômage ou sortant d'incarcération. SOS-Femmes leur offre un accompagnement social, un accueil et une écoute individualisés.

L'association est essentiellement subventionnée par l'Etat genevois (180 000 francs) et par la ville de Genève (65 000 fr. en 1993). Elle vit également de dons divers.

Neuchâtel

## Happy birthday!

**(br)** – Le Zonta Club de Neuchâtel vient juste d'atteindre la maturité. Vingt ans de bons et loyaux services, discrétion assurée, les zontiennes ont fait leur apparition en terre neuchâteloise en avril 1974.

A l'occasion de ce vingtième anniversaire, le club accueillait à Neuchâtel les 6, 7 et 8 mai dernier les déléguées des clubs de Suisse et du Liechtenstein, afin d'y tenir leurs assises annuelles, sous la présidence de Claudine Rosselet-Christ, Neuchâteloise d'origine. La présidente internationale, Sonja Renfer, était de la partie.

Le Zonta de Neuchâtel compte une quarantaine de membres. Ces dames ont donc décidé d'une action spéciale à mener dans le cadre de leur anniversaire: attribuer des bourses d'encouragement, destinées à trois artistes du canton, dans un sens très large, qu'on en juge: Garance Dindeleux, graphiste, née en 1969, est l'une des bénéficiaires. Elle suit l'Ecole des arts décoratifs à Strasbourg. Patrycja Pruszynska, née en 1978 (!) à Varsovie, est la seconde bénéficiaire de la bourse Zonta. Cette toute jeune danseuse, qui habite aujourd'hui La Chaux-de-Fonds, suivait à 11 ans et demi déjà l'Ecole de danse de l'Opéra de Paris. Quant au troisième bénéficiaire, Fernando Sabilibia, il est né en 1966 en Argentine. Il a travaillé à Bâle et en Espagne, il poursuit ses cours de perfectionnement au Conservatoire de La Chaux-de-Fonds.

Pour fêter ces vingt printemps, les zontiennes ont ausculté l'Histoire. Histoires de femmes de 1983 à nos jours. Une forme de journal sans prétention a été tiré, *Le Zontemps*, qu'elles ont lu le samedi soir. Femmes qui ont fait l'Histoire: de Christine Ockrent, journaliste de choc, à Ruth Dreifuss dans le fauteuil de Francis Matthey, on tombe sur la mort de la grande Beauvoir, sur un papier évoquant l'avortement en Belgique... et sur la prise de pouvoir au Pakistan de Benazir Bhutto, aussi belle qu'intelligente. C'était en 1988, elle a payé cher son audace... mais apparemment elle n'a pas dit son dernier mot!

Rappelons que le club a été fondé en 1919 à Buffalo aux Etats-Unis. Le premier club européen remonte à 1930, à Vienne.

Club de service, le Zonta regroupe des femmes du monde entier qui occupent des positions de cadres. Ses objectifs: travailler à l'amélioration du statut de la femme, à la paix, apporter une aide personnelle et financière aux œuvres nationales et internationales.

Comme les autres, le Zonta de Neuchâtel participe à diverses actions. Au niveau international, on relèvera une aide, dans le cadre UNIFEM, à des femmes du Chili, du Ghana, de l'Inde et du Sri-Lanka. Au niveau suisse, ces dames ont apporté une aide efficace au projet de réinsertion professionnelle des femmes jurassiennes, elles ont permis d'éditer des livres d'enfants rédigés en romanche, aidé des familles monoparentales avec charge d'enfant handicapé et apporté une aide à des femmes du val Verzasca, au Tessin, en leur fournissant des machines à carder la laine et des rouets. Un travail qui devait se faire hors du canton.

Berne

## Le Rathaus se féminisme

**(nh)** – A l'instar du restant de la Suisse, le canton de Berne tend à se féminiser. Du moins politiquement parlant. Lors des dernières élections cantonales, la députation féminine au Grand Conseil est en effet passée de 17,5 à 25,5%.

A l'Exécutif, derrière la victoire des bourgeois il faut chercher la femme pour trouver l'événement qui a tout de même fait un peu vibrer le Rathaus de Berne. Dans ce canton fortement agricole, mais pas si conservateur qu'il n'y paraît, c'est en effet une juriste qui a été la mieux élue des trois candidats agrariens. Le score obtenu par Elisabeth Zölch lui permet dorénavant de siéger au gouvernement aux côtés de la socialiste sortante Dori Schaer-Born. Avec cette élection, l'Exécutif bernois devient le premier de Suisse à compter deux femmes dans ses rangs. Rejoint par Appenzell Rhodes-Extérieures une semaine plus

tard. Rappelons aussi que la ville de Berne est déjà la première et seule ville suisse a avoir un Exécutif à majorité féminine.

Mais force est de constater que dans les trois districts francophones du canton rien ou presque n'a changé. Les électeurs ont à peine changé trois des douze têtes exclusivement masculines de leur députation, sans toucher aux forces en présence.

Suisse alémanique

## La peur des mots

**(cs)** – «La langue est politique.» Tel est le titre de l'analyse du scrutin du règlement féministe de Wädenswil. Il vaudrait mieux dire «la langue est révolutionnaire». Ou «la force des mots». Car les mots ont fait si peur aux citoyens de la bourgade zurichoise qu'ils ont refusé en septembre 1993 le nouveau règlement communal – dont tous louaient le contenu exemplaire. Tant d'unanimité n'a pourtant pas fait le poids face à la formulation féministe dudit règlement. Fort révélatrice, l'analyse du scrutin révèle en effet que l'échec est dû à la forme jugée provocante et non au fond. Une femme continue de ne pas valoir un homme à Wädenswil – comme ailleurs.

Le règlement communal de Wädenswil prévoyait l'utilisation du seul féminin pour désigner les personnes et les fonctions des deux sexes. Présidente valait pour président et présidente. Mis en votation communale le 26 septembre 1993, le projet était rejeté à plus de deux contre un.

Pour comprendre pourquoi, les Bureaux de l'égalité entre hommes et femmes des cantons de Zurich et Bâle-Campagne et l'Office des questions féminines de l'administration municipale de Zurich ont commandé une enquête représentative. Wädenswil comptait à l'époque 6682 femmes (sic) et 5721 hommes pouvant voter. Quelque 600 personnes ont été interrogées après la votation.

Les auteurs de l'étude affirment que le refus du règlement ne doit pas être compris comme un refus de principe de l'égalité des sexes. Les personnes interrogées ont en effet indiqué qu'elles y étaient favorables. Elles n'ont rien non plus contre l'égalité linguistique, ont-elles dit. Mais il faut mentionner les deux formes masculine et féminine: président, présidente, ou un vocable neutre: corps enseignant.

L'analyse du scrutin montre que les femmes âgées de 26 à 45 ans, celles qui exercent une profession et celles dotées d'une formation supérieure, ont accepté le règlement. Les hommes de gauche ont fait pareil.

L'enquête met par ailleurs en évidence le rapport existant entre l'égalité linguistique et l'égalité politique et sociale. Cela ressort des réponses aux questions touchant à la répartition des rôles, les mesures visant à concilier famille et profession ou encore la promotion politique des femmes. Les personnes sensibles au langage égalitaire approuvent les mesures politiques visant à l'égalité des femmes et des hommes. L'emploi d'un langage égalitaire est «l'expression d'une volonté politique affirmée». C'est le signe que les changements sociaux sont acceptés. La discussion sur le plan linguistique n'est pas un combat d'arrière-garde, relèvent les auteurs de l'étude.

L'étude «Sprache macht Politik» peut être obtenue au prix de 10 francs auprès des instances de l'égalité.

# Agenda

***Erotisme en discussion à l'église***

Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'une initiative nouvelle pour attirer les fidèles à l'Eglise. Le débat mis sur pied par la paroisse réformée de Vufflens-le-Château ne tombera pas non plus dans l'obscurantisme judéo-chrétien. Il s'agit plutôt de s'interroger sur l'opportunité d'émissions érotiques dans la grille des programmes de la TV suisse romande. Sont-elles tolérables? Signifient-elles une agression des femmes par les hommes? Pour en débattre, les organisateurs et organisatrices de la soirée ont invité des personnalités de choix: Silvia Ricci, ancienne rédactrice de *Femmes suisses*, Denis Müller, professeur d'éthique, et Raymond Vouillamoz, directeur des programmes de la TSR. Ce débat ouvert à tous sera animé par Claude Schwab. Rendez-vous est donné le **mardi 28 juin 1994,** à la grande salle de Vufflens-le-Château. Rens. (021) 801 23 37.

***Au rendez-vous des hirondelles***

Parce que le soleil se levait au printemps 93, parce qu'il y a des priorités à dégager (crèches, partage du travail, égalité à tous les niveaux), parce qu'elles veulent être présentes lors des prochaines échéances politiques, les femmes socialistes jurassiennes se mobilisent. Pour préparer les actions futures et réaliser leurs objectifs, elles se retrouvent tous les deuxièmes lundis de chaque mois, à 14 h 15, au Restaurant du Boeuf à Delémont. Et comme il faut beaucoup d'hirondelles pour faire le printemps, toutes les Jurassiennes sont invitées à partager ces moments de réflexion.

***Exposition***

Dans le cadre de son 20e anniversaire, le Centre d'art contemporain de Genève présente deux expositions au féminin. **Du 29 mai au 25 septembre**, l'artiste bâloise Silvia Bächli, peintre et dessinatrice, et, du **28 mai au 4 décembre**, l'artiste allemande Rosemarie Trockel. En plus du dessin et de la sculpture, cette dernière joint le film et la vidéo pour s'attaquer aux stéréotypes liés au sexe.

Neuchâtel

## L'affaire du «Verjus»

**(br)** – Dans l'affaire qui opposait la journaliste Christiane Givord au quotidien *L'Express,* celui-ci n'a pas été condamné pour atteinte à la dignité de son employée.

Les faits: en 1992, dans le cadre de la Fête des vendanges de Neuchâtel, le quotidien local encarte le supplément «Verjus» dans ses pages, censé divertir ses lecteurs. Le cahier «Verjus» montre une douzaine de personnalités du canton (dont dix femmes!) dans des poses scabreuses, liées au 156, la ligne rose.

La journaliste, alors employée de l'*Express,* fait partie des «élu-e-s» des dessins d'humour ou montages photographiques, accompagnés de textes, le tout de fort mauvais goût. S'estimant blessée par le cahier satirique de son propre journal, la journaliste a demandé réparation à son employeur, le rédacteur en chef Jean-Luc Vautravers, sous la forme d'une publication d'excuses et d'une indemnité pour tort moral. Ce qui lui fut refusé.

Durant la même époque, la journaliste, qui travaillait depuis 1979 à l'*Express,* avait demandé un congé sabbatique et l'avait obtenu.

Or, dès que l'affaire du «Verjus» s'est envenimée, Christiane Givord se retrouva brusquement licenciée pour motifs économiques.

Le 6 juin dernier, le Tribunal de Neuchâtel a estimé qu'il n'y pas eu atteinte à la personnalité, compte tenu du fait que le «Verjus» est connu pour sa ligne satirique et que le lecteur est averti de l'irréalisme de la page évoquant la ligne rose et sous-entendant la prostitution. Les victimes de ces traits d'humour de bas étage (le tribunal admet le mauvais goût de la page, mais celui-ci n'est pas punissable!) ne sauraient en aucun cas être accusées de mœurs légères après lecture. Il conclut que «la parution de ces montages et dessins n'est pas si grave».

Par contre, il tire un lien entre l'affaire «Verjus» et le licenciement. L'*Express* est condamné à verser environ 26 000 francs à son ex-employée.

Le procès terminé, la journaliste a souligné son mécontentement.

Pour elle, il y a bel et bien tort moral. Elle relève le fait qu'un employeur peut librement salir la réputation d'un employé sans qu'on lui en tienne rigueur.